

## Mesure du benzène en Bretagne en 2021

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 31/12/2021

### I. Présentation - méthodologie

Depuis 2020, le benzène est mesuré à Rennes (35), sur un site de typologie trafic, situé Rue de Saint-Malo à Rennes (35).

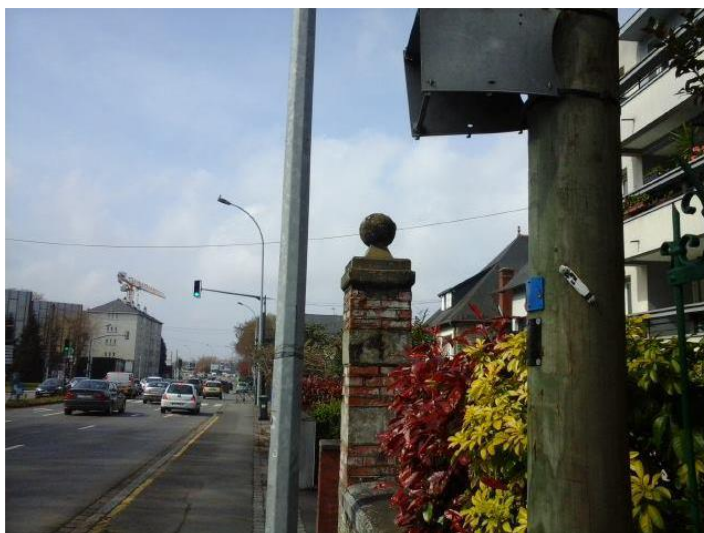
Des prélèvements hebdomadaires, par tubes à diffusion passive, ont été réalisés tout au long de l'année, de façon à représenter au moins 14% de l'année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].

Ces prélèvements sont réalisés conformément aux préconisations de la norme NF EN 14662 (2005).

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	Benzène
Valeur limite (en moyenne annuelle civile)	5 µg/m <sup>3</sup>
Objectif de qualité (en moyenne annuelle civile)	2 µg/m <sup>3</sup>

*Valeur limite* : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

*Objectif de qualité* : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.



Site de prélèvement : 'Rue de St Malo' à Rennes

**Mesure du benzène en Bretagne en 2021**

**II. Résultats de mesure en benzène (en  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )**

Les résultats disponibles pour les mesures effectuées en 2021 sont repris dans le tableau ci-après.

Date de début de prélèvement	Date de fin de prélèvement	Site urbain trafic St Malo
05/01/2021	12/01/2021	<b>1.80</b>
02/02/2021	09/02/2021	<b>1.13</b>
02/03/2021	09/03/2021	<b>1.09</b>
06/04/2021	13/04/2021	<b>0.79</b>
04/05/2021	11/05/2021	<b>0.45</b>
01/06/2021	08/06/2021	<b>0.75</b>
06/07/2021	13/07/2021	<b>0.75</b>
24/08/2021	31/08/2021	<b>0.87</b>
07/09/2021	14/09/2021	<b>1.13</b>
<b>Moyenne annuelle glissante du 01/10/20 au 30/09/21</b>		<b>1.0</b>

ND : donnée non disponible

L'incertitude sur la concentration moyenne annuelle en Benzène dans l'air ne doit pas excéder 30% pour une mesure indicative (Directive 2004/107/CE).

**MOYENNE ANNUELLE glissante du 01/10/20 au 30/09/21 : 1.0**

La moyenne du site de mesure « Rue de Saint-Malo » à Rennes, est inférieure à l'objectif qualité de  $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$ .